



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

18 janvier 2021

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue par visioconférence, le lundi 18 janvier 2021 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, Charles Mallette, les conseillères Céline Bourbeau et Cathy Varnier, les conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster et Gérard Tremblay, le directeur général Rémi-Mario Mayette ainsi que le directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
Le 18 janvier 2021 à 19 h

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée du budget du 14 décembre 2020
 - 3.2 Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2020
 - 3.3 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 décembre 2020
 - 3.4 Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 décembre 2020
4. Présentation des organismes et période de questions
 - 4.1 M. Antoine Dionne - Patinoire extérieure - Demande
5. Service récréatif
 - 5.1 Ministère de l'Éducation - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) - Réaménagement du terrain de soccer - Projet non retenu
 - 5.2 M. Luc Lemay – Fabrication et restauration enseignes - Propositions
 - 5.2.1 Parc Goupil – Fabrication - Proposition
 - 5.2.2 Parcs Bédard, Cloutier, Lafrance et Place des loisirs - Restauration - Proposition
6. Administration – Direction générale
 - 6.1 Règlement numéro 284 déterminant les modes de publication des avis publics de la municipalité – Adoption
 - 6.2 Règlement général numéro 286 – Avis de motion
 - 6.3 J.P. Cadrin - Rôle d'évaluation 2022-2024 - Inclusion des terrains vacants desservis
 - 6.4 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Pandémie de la COVID-19 - Aide financière
 - 6.5 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Direction régionale de l'Estrie - Relevé des déclarations des intérêts pécuniaires - Accusé de réception



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 6.6 La Mutuelle des municipalités du Québec – Cyberrisque – Règlement final - Fermeture de dossier sinistre
 - 6.7 Mme Geneviève Lacroix – Entretien ménager des bureaux de la Sûreté du Québec, du Bureau de la publicité des droits et de l'hôtel de ville - Proposition
 - 6.8 Développement du parc industriel - Mandat CPIR et engagement financier de la Ville
 - 6.9 Office municipal d'habitation du Val-Saint-François - Budgets 2021 – Adoption
 - 6.10 Corporation du Pays de l'Ardoise – Entente de services et nomination des membres du conseil d'administration – Projet
 - 6.10.1 Entente de services - Projet
 - 6.10.2 Nomination des membres du conseil d'administration
 - 6.11 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020 – Subvention
 - 6.12 Union des municipalités du Québec – Campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect - Communiqué de presse
7. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
- 7.1 Les Entreprises Meca Fuzion - Usine de filtration – Vannes pneumatiques – Proposition
 - 7.2 Analyseur de chlore et pH – Soumissions reçues
 - 7.3 Panneaux de signalisation - Ajouts et modifications
 - 7.4 Réal Huot inc. - Compteurs d'eau pour édifices municipaux et MRC – Proposition
 - 7.5 Fédération québécoise des municipalités - Éclairage au DEL sur les rues – Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités - Étude d'opportunité
8. Police, incendies et sécurité civile
- 8.1 Croix-Rouge canadienne - Entente de services aux sinistrés - Renouvellement pour les trois prochaines années
 - 8.2 Sûreté du Québec - Programme des cadets 2021 - Entente de partenariat
 - 8.3 Sûreté du Québec – Centre de services MRC – Richmond – COVID-19 – Récentes annonces gouvernementales liées au couvre-feu



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

9. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
 - 9.1 Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Adhésion - Invitation
10. Correspondances diverses
 - 10.1 Maison de la famille Les Arbrisseaux - Campagne de financement – Remerciements
11. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
12. Factures à être approuvées par le conseil municipal – Principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
13. Affaires nouvelles
 - 13.1 Remerciements
 - 13.2 Délit de fuite
 - 13.3 Remerciements
14. Levée de la réunion

1. - OUVERTURE DE LA RÉUNION

La séance se tient par visioconférence, mais un enregistrement audio de celle-ci sera disponible sur le site internet de la municipalité, afin de respecter l'arrêt numéro 2020-090 du ministère de la Santé et des Services sociaux, du 11 novembre 2020, qui impose de nouvelles normes sanitaires, en raison de la pandémie qui sévit actuellement, à la région de l'Estrie qui est passée en zone rouge.

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)

2021-01-18-01



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

3. - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-01-18-02

3.1 - Procès-verbal de l'assemblée du budget du 14 décembre 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée du budget du 14 décembre 2020 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée du budget soit adopté tel que rédigé. (Adoptée)

2021-01-18-03

3.2 - Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 décembre 2020 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire soit adopté tel que rédigé. (Adoptée)

2021-01-18-04

3.3 - Procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 décembre 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 décembre 2020 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé. (Adoptée)

2021-01-18-05

3.4 - Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 décembre 2020

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 22 décembre 2020 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire soit adopté tel que rédigé. (Adoptée)

4. - PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 - M. Antoine Dionne - Patinoire extérieure - Demande

Les conseillers prennent connaissance du courriel de M. Antoine Dionne qui souhaite avoir accès à la patinoire extérieure. Après discussion, les élus conviennent majoritairement de maintenir leur décision de ne pas ouvrir la patinoire extérieure cette année en raison du contrôle qui devrait être exercé afin d'assurer le respect des règles édictées par le gouvernement du Québec, dû à la pandémie du coronavirus, de même qu'en raison des conditions climatiques changeantes et du coût qu'entraîne la préparation et l'entretien



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

de ladite patinoire. Les élus saluent l'initiative de M. Dionne d'avoir adressé sa demande et sont persuadés de sa compréhension.

5. - SERVICE RÉCRÉATIF

5.1 - Ministère de l'Éducation - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) - Réaménagement du terrain de soccer - Projet non retenu

Les élus prennent connaissance de la lettre reçue du ministère de l'Éducation informant que la demande relative au projet de réaménagement du terrain de soccer, présentée dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS), n'a pas été retenue.

5.2 - M. Luc Lemay - Fabrication et restauration d'enseignes - Propositions

2021-01-18-06

5.2.1 - Parc Goupil - Fabrication - Proposition

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir la proposition de M. Luc Lemay pour la confection d'une enseigne pour le parc Goupil au coût de 1 060 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2021-01-18-07

5.2.2 - Parcs Bédard, Cloutier, Lafrance et Place des loisirs - Restauration - Proposition

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir la proposition de M. Luc Lemay pour la restauration des enseignes pour les parcs Bédard, Cloutier, Lafrance et de la Place des loisirs au coût de 1 920 \$, taxes en sus. (Adoptée)

6. ADMINISTRATION – DIRECTION GÉNÉRALE

2021-01-18-08

6.1 - Règlement numéro 284 déterminant les modes de publication des avis publics de la municipalité - Adoption

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'adopter le Règlement numéro 284 déterminant les modes de publication des avis publics de la municipalité. (Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2021-01-18-09

6.2 - Règlement général numéro 286 – Avis de motion

Un avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Boutin qu'il proposera ou fera proposer, lors d'une prochaine assemblée du conseil, l'adoption du Règlement général numéro 286.

2021-01-18-10

6.3 - J.P. Cadrin & associés - Rôle d'évaluation 2022-2024 - Inclusion des terrains vacants desservis

CONSIDÉRANT la rééquilibrage du prochain rôle d'évaluation 2022-2024;

CONSIDÉRANT l'article 57.1.1 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM) qui prévoit que la municipalité peut demander à l'organisme municipal responsable de l'évaluation, en l'occurrence la firme J.P. Cadrin & associés, évaluateurs agréés, d'identifier au nouveau rôle d'évaluation chaque unité d'évaluation qui appartient à la catégorie des terrains vacants desservis (égout et aqueduc), conformément à l'article 244.36 de la LFM;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville demande à la firme J.P. Cadrin & associés de procéder à l'inscription, au prochain rôle d'évaluation, de toutes les unités d'évaluation qui appartiennent à la catégorie des terrains vacants desservis (égout et aqueduc). (Adoptée)

6.4 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Pandémie de la COVID-19 - Aide financière

Les élus prennent connaissance d'une lettre reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informant qu'un montant de 124 225 \$ a été déposé dans le compte de la municipalité par ledit ministère en paiement de l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de ladite pandémie sur les finances des municipalités et indiquant également qu'un second montant de 56 466 \$ sera déposé en mars 2021, celui-ci constituant le dernier versement.

6.5 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Direction régionale de l'Estrie - Relevé des déclarations des intérêts pécuniaires - Accusé de réception

Le directeur dépose une correspondance reçue de la Direction régionale de l'Estrie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accusant réception du relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires pour la période 2020-2021.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

6.6 - La Mutuelle des municipalités du Québec - Cyberrisque - Règlement final - Fermeture de dossier sinistre

Le directeur fait part d'une correspondance reçue de la Mutuelle des municipalités du Québec informant du règlement final et de la fermeture du dossier de réclamation de cyberrisque; l'indemnité ayant été de 13 614,72 \$.

2021-01-18-11

6.7 - Mme Geneviève Lacroix - Entretien ménager des bureaux de la Sûreté du Québec, du Bureau de la publicité des droits et de l'hôtel de ville - Proposition

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers de retenir les services de Mme Geneviève Lacroix pour l'entretien ménager des bureaux de la Sûreté du Québec, du Bureau de la publicité des droits et de l'hôtel de ville pour l'année 2021 et ce, pour la somme de 24 960 \$, taxes incluses. (Adoptée)

2021-01-18-12

6.8 - Développement du parc industriel - Mandat CPIR et engagement financier de la Ville

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond est propriétaire d'un terrain à être développé dans le parc industriel, contigu au territoire de la Municipalité du Canton de Cleveland;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait réaliser une étude de caractérisation des milieux humides sur ce terrain;

CONSIDÉRANT les besoins en terrains industriels;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de promotion industrielle de la région de Richmond peut réaliser une étude d'opportunités du développement qu'offre ce terrain et qu'il peut avoir accès à une aide financière couvrant 90% des frais de réalisation d'une telle étude, pour une somme maximale de 8 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville mandate le Comité de promotion industrielle de la région de Richmond pour réaliser une étude d'opportunité du développement du terrain et qu'elle s'engage à rembourser la partie non subventionnée du coût de ladite étude. (Adoptée)

2021-01-18-13

6.9 - Office municipal d'habitation du Val-Saint-François - Budgets 2021 - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'approuver les budgets 2021 de



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François ainsi que la participation de la municipalité pour une somme de 20 436 \$ au déficit dudit organisme.
(Adoptée)

6.10 - Corporation du Pays de l'Ardoise - Entente de services et nomination des membres du conseil d'administration - Projet

2021-01-18-14

6.10.1 - Entente de services - Projet

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite redynamiser le secteur du centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la population doit être consultée dans le cadre d'une démarche de redynamisation;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suggèrera un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour ledit secteur;

CONSIDÉRANT QUE le comité rayonnement, mis sur pied suite à la consultation publique tenue en avril 2018 à l'initiative du conseil municipal, est devenu depuis peu la Corporation du Pays de l'Ardoise;

CONSIDÉRANT QUE cette corporation a soumis une offre de services à la municipalité visant la revitalisation du centre-ville incluant, entre autres, l'animation de la rue et de la Place René-Thibault, l'accueil touristique et une collaboration étroite avec le CCU pour l'élaboration d'un plan particulier d'urbanisme (PPU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer l'entente de services avec la Corporation du Pays de l'Ardoise.
(Adoptée)

2021-01-18-15

6.10.2 - Nomination des membres du conseil d'administration

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers que soient nommés les conseillères Bourbeau et Varnier de même que le conseiller Boutin comme représentants du conseil municipal au conseil d'administration de la Corporation du Pays de l'Ardoise.
(Adoptée)



6.11 - Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020 - Subvention

Les élus prennent connaissance d'une lettre reçue du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques informant que la municipalité a obtenu une subvention au montant de 27 658,22 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020.

2021-01-18-16

6.12 - Union des municipalités du Québec - Campagne « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect - Communiqué de presse

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

CONSIDÉRANT QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et d' élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante:

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux: incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions.

Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers:

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ. (Adoptée)

7. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

2021-01-18-17

7.1 - Les Entreprises Meca Fuzion - Usine de filtration - Vannes pneumatiques - Proposition

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir la proposition de Les Entreprises Meca Fuzion pour l'acquisition de 4 vannes pneumatiques pour l'usine de filtration au montant de 7 880 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2021-01-18-18

7.2 - Analyseur de chlore et pH - Soumissions reçues

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres pour l'achat d'un analyseur de chlore et de pH;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, à savoir:

Soumissionnaires	Prix
Veolia	8 783,88 \$, taxes en sus
ChlorTech	8 334,00 \$, taxes en sus

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir la soumission de ChlorTech pour l'acquisition d'un analyseur de chlore et de pH au montant de 8 334 \$, taxes en sus. (Adoptée)

7.3 - Panneaux de signalisation - Ajouts et modifications

Le directeur général adjoint dépose le projet de modification de la signalisation routière en vue de l'implantation du réseau de transport actif. Afin de rendre légales ces recommandations, un projet de règlement sera soumis ultérieurement aux élus.

2021-01-18-19

7.4 - Réal Huot inc. - Compteurs d'eau pour édifices municipaux et MRC - Proposition

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie du coronavirus, la municipalité ne peut procéder à l'installation de compteurs d'eau dans les résidences privées tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation parce que notre consommation d'eau potable est supérieure à la moyenne provinciale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a exigé en échange que la Ville se dote de compteurs d'eau pour tous ses bâtiments alimentés en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit brancher des compteurs d'eau à l'hôtel de ville, au garage municipal, au bâtiment abritant la Maison des jeunes, à la station de pompage André-Lupien, à l'aréna (entrées avant et arrière), à la piscine, au chalet des loisirs, au kiosque nautique ainsi qu'au bâtiment abritant le service administratif de la MRC du Val-Saint-François;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville procède à l'achat de 10 compteurs d'eau auprès de l'entreprise Réal Huot inc. au montant de 3 326,41 \$, taxes en sus, et que l'installation soit confiée aux employés du Service des travaux publics, parcs et immeubles. (Adoptée)

2021-01-18-20

7.5 - Fédération québécoise des municipalités - Éclairage au DEL sur les rues - Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités

CONSIDÉRANT QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville de Richmond doit conclure une entente avec la FQM;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Ville de Richmond pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers:

QUE la Ville de Richmond participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE le directeur général, monsieur Rémi-Mario Mayette, ou le directeur général adjoint, monsieur Alexis Grondin-Landry, soit autorisé à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat;

QUE le directeur général ou le directeur général adjoint, soit autorisé à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville de Richmond, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

(Adoptée)

8. - POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

2021-01-18-21

8.1 - Croix-Rouge canadienne - Entente de services aux sinistrés - Renouvellement pour les trois prochaines années

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers de renouveler l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne pour les trois prochaines années au coût de 0,17 \$ par habitant en 2021 et de 0,18 \$ par habitant pour les années 2022 et 2023; le maire ou le maire suppléant et le directeur général étant autorisés à signer ladite entente donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2021-01-18-22

8.2 - Sûreté du Québec - Programme des cadets 2021 - Entente de partenariat

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE la Ville convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable dudit programme;

CONSIDÉRANT QUE les cadets embauchés dans le cadre dudit programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'en ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT QUE les cadets de la Sûreté du Québec détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et, à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de nature policière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville participe au partenariat relatif à la fourniture de services de 2 cadets de la Sûreté du Québec pour une durée de 80 heures et ce, pour la somme totale de 4 000 \$; que le directeur général soit autorisé à signer tout document donnant effet à la présente. (Adoptée)

8.3 - Sûreté du Québec - Centre de services MRC - Richmond - COVID-19 - Récentes annonces gouvernementales liées au couvre-feu

Le directeur fait part d'une correspondance reçue du Centre de services MRC-Richmond de la Sûreté du Québec informant des récentes annonces gouvernementales liées au couvre-feu en regard de la pandémie qui sévit actuellement et des interventions des policiers qui seront faites à cet effet.

9. - DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONNS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

9.1 - Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique - Adhésion - Invitation

Le directeur fait part d'une correspondance reçue de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique invitant la municipalité à adhérer audit organisme. Après discussion, il est convenu de ne pas donner suite à cette offre.



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

10. - CORRESPONDANCES DIVERSES

10.1 - Maison de la famille Les Arbrisseaux - Campagne de financement - Remerciements

Le directeur dépose une lettre de la Maison de la famille Les Arbrisseaux remerciant la municipalité pour sa contribution à leur campagne de financement.

2021-01-18-23

11. - APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 425 510,03 \$ tel qu'il appert au tableau daté du 14 janvier 2021. (Adoptée)

2021-01-18-24

12. - FACTURES À ÊTRE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 508 501,28 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus. (Adoptée)

18 JANVIER 2021

FACTURES A ETRE APPROUVEES PAR LE CONSEIL

		AVANT TAXES	APRES TAXES
FACTURES 2020			
LEMAY LUC	ENSEIGNES	12 014,00	12 014,00
LONGUS ESTRIE	REPARATION PEPINE	19 911,35	22 893,08
AGRITEX	REPARATION COLPRON	4 580,57	5 266,49
CIMCO	COMPRESSEUR - ARENA (DEPOT)	16 400,00	18 855,90
CONSEIL REGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT	PLANIFICATION STRATEGIQUE- TRANSPORT ACTIF	7 000,00	8 048,25
CGER	REPARATIONS NOV 2020	6 695,93	7 698,65
FACTURES 2021			



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

GROUPE ULTIMA	ASSURANCES 2021	129 848,00	129 848,00
		382,00	382,00
		273,00	273,00
		250,00	250,00
TRANS-APPEL	TRANSPORT ADAPTÉ	13 451,80	13 451,80
SERVICE SECURITE INCENDIE	QUOTE-PART 2021 (4 VERSEMENTS)	218 904,00	218 904,00
RGMR BAS-SAINT- FRANCOIS	COLLECTE DES VIDANGES 2021 (12 VERSEMENTS)	78 790,63	78 790,63
GRAND TOTAL		508 501,28	516 675,80

13. - AFFAIRES NOUVELLES

13.1 - Remerciements

La conseillère Varnier félicite et remercie les citoyens et la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond pour les décorations de Noël. Elle en profite également pour souligner que l'initiative de Richmond et ses jeunes de collaborer avec le Club de ski de fond afin d'offrir des randonnées gratuites, dans le cadre de la pandémie, est un véritable succès.

13.2 - Délit de fuite

Le conseiller Lancaster déplore qu'un accident de la route avec délit de fuite ait causé de sérieuses blessures à une piétonne à l'intersection de la rue Fair et Principale Nord et lui souhaite un prompt rétablissement.

13.3 - Remerciements

Le maire tient à remercier les élus, les employés et les citoyens pour leur contribution à l'embellissement de la ville dans le cadre de la pandémie. Il rappelle que les employés de bureau sont en télétravail. Ils peuvent être joints par téléphone ou par courriel et qu'il est préférable de prendre rendez-vous avant de se présenter à l'hôtel de ville.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

2021-01-18-25

14. - LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 20 h 03, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 743.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier